Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20261109-D20261106-DE

COMMUNE DE BODILIS

FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
4 novembre 2026	
Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	19
Votants	19
Procuration : 0	

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BODILIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy GUÉGUEN, Maire.

Etaient présents
Guy GUÉGUEN, Loïc BERNARD, Isabelle CREIGNOU, Christian LE NAN, Sophie PICART, Grégory ABHERVÉ-GUÉGUEN, Thierry CLEUZIOU, Danièle CLOAREC, Marie-Françoise CLOAREC, Roland CREN, Christelle DIVERREZ, Dorian DONVAL, Morgane LE BOULAIRE, Géraldine LE GALL, Sébastien MORVAN, Alexandre PICART, Léna PICART, Pauline POTIN, Hervé SOUBIGOU.

Était absent : /

Secrétaire de séance ***(Article L.2121-15 du CGCT)*** : Thierry CLEUZIOU.

DÉLIBÉRATION N°2026-11-06

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION CHARCOT 29

7.5. Finances locales / Subventions

Rapporteur : M. Guy GUEGUEN, Maire

L'association Charcot29, engagée dans la lutte contre la maladie de Charcot *(sclérose latérale amyotrophique – SLA)* et dans l'accompagnement des personnes atteintes de cette maladie ainsi que de leurs proches, sollicite le soutien financier de la Commune.

Dans le cadre de la soirée récréative organisée le 4 décembre 2026, et afin de témoigner de son soutien à cette cause, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Charcot29.

Par cette participation financière, la Commune souhaite s'associer à cette soirée et contribuer aux actions de sensibilisation, de solidarité et d'accompagnement menées par l'association.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 029-212900104-20261109-D20261106-DE

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'engagement de l'association Charcot29 dans la lutte contre la maladie de Charcot *(sclérose latérale amyotrophique – SLA)*, ainsi que dans l'accompagnement des personnes atteintes de cette maladie et de leurs proches ;

Considérant l'organisation de la soirée récréative du 4 décembre 2026 et la volonté de la Commune d'apporter son soutien à l'association dans ce cadre ;

Considérant l'intérêt des actions menées par l'association et la volonté de la commune de soutenir son engagement ;

Considérant qu'il est proposé d'apporter un soutien financier exceptionnel à cette association ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ✔ ***DÉCIDE*** ***d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association Charcot29, dans le cadre de la soirée récréative du 4 décembre 2026 ;***
- ✔ ***DIT*** ***que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026 ;***
- ✔ ***AUTORISE*** ***M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires au versement de cette subvention.***

Le secrétaire de séance,
Thierry CLEUZIOU

Le Maire,
Guy GUÉGUEN

MAIRIE DE BOHARS 29400

Acte rendu exécutoire compte tenu de sa transmission au représentant de l'Etat le 10 / 11 / 2026 *Affiché / mis en ligne le 10 / 11 / 2026*	*M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier (Hôtel Bizien – 3, Contour de la Motte – CS 44 416 - 35 044 Rennes Cedex – Téléphone : 02.23.21.28.28, télécopie : 02.99.63.56.84 – Mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.*